

DIRECTION DE LA MÉMOIRE DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *Service historique de la défense-département gendarmerie.*

ARRÊTÉ fixant, pour la gendarmerie, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations du golfe Persique et du golfe d'Oman, du 30 juillet 1990 au 31 décembre 1991.

Du 29 novembre 2006

NOR D E F S 0 6 5 3 1 9 9 A

Référence :

Arrêté interministériel du 12 janvier 1994 (BOC, 1997, p. 2363 ; BOEM 364-0* et 367*)
modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 367.4.

Référence de publication : BOC N°13 du 18 juin 2007, texte 3.

Art.1er. Les unités de la gendarmerie ayant séjourné au golfe persique et golfe d'Oman du 30 juillet 1990 au 31 décembre 1991 qui répondent aux critères fixés par l'article R. 224, E, II du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, figurent sur la liste jointe en annexe I au présent arrêté.

Art. 2 . Les actions de feu et de combat qui ont été relevées, font l'objet de l'annexe II :

- liste récapitulative des unités concernées ;
- relevé par unité et bonifications.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L e vice-amiral d'escadre,
chef du service historique de la défense,*

Louis DUBESSEY de CONTENSON.

ANNEXE I

LISTE

des unités de la gendarmerie ayant combattu au golf persique et au golfe d'Oman entre le 30 juillet 1990 et le 31 décembre 1991.

Désignation des corps, unités, formations ou organismes		Périodes pendant lesquelles l'unité est reconnue combattante	Observations
Gendarmerie prévôtale au golf persique et golfe d'Oman,			
Détachement de la gendarmerie de l'air	Poste prévôtal de l'air de : Al-Asha	Du 19 septembre 1990 au 13 mai 1991	

ANNEXE II
RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

des actions de feu et de combat des unités de la gendarmerie ayant séjourné au golfe persique et au golfe d'Oman entre le 30 juillet 1990 et le 31 décembre 1991

I. FORMATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE FIGURANT SUR LA LISTE D'UNITÉS COMBATTANTES AU GOLFE PERSIQUE ET AU GOLFE D'OMAN.

Détachement prévôtal de la gendarmerie de l'air

II. FORMATIONS NE FIGURANT PAS SUR LA LISTE D'UNITES COMBATTANTES AU GOLFE PERSIQUE ET AU GOLFE D'OMAN.

Détachement prévôtal du groupement de soutien logistique (GSL)

Détachement prévôtal de l'état-major interarmées de la division « Daguét »

Formation : Détachement de la gendarmerie de l'air - Poste prévôtal de l'air à Al Ahsa, figurant sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie au golfe persique et golfe d'Oman entre le 30 juillet 1990 et le 31 décembre 1991.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS

Mois	Années			
	1989	1990	1991	1992
Janvier			<u>3</u> 0	
Février			<u>2</u> 0	
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				

Formation : Détachement prévôtal du groupement de soutien logistique (GSL) ne figurant pas sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie au golfe persique et golfe d'Oman entre le 30 juillet 1990 et le 31 décembre 1991.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS

Mois	Années			
	1989	1990	1991	1992
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre		<u>0</u> 1		

Formation : Détachement prévôtal du groupement de l'état-major interarmées de la division « Daguet » ne figurant pas sur la liste des unités combattantes de la gendarmerie au golfe persique et golfe d'Oman entre le 30 juillet 1990 et le 31 décembre 1991.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS

Mois	Années			
	1989	1990	1991	1992
Janvier				
Février			0 1	
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				